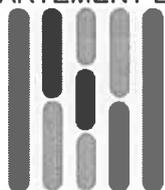


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-061

Subvention exceptionnelle pour le Tournoi International
de Tennis

Date de la séance :	23 juin 2025	Adopté à la majorité (1 Abstention),
Date de convocation :	17 juin 2025	
Nombre de conseillers en exercice :	24	
Membres présents :	18	
Nombre de votants :	21	

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Présents : Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire ; Arnaud CHEUX, Marie-Noëlle CHEVALIER, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Francis DAVOUST, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Jean LEFEBVRE, Claire LAPOIRIE, Isabel COUDRAY, Gilles BARBIER, Natacha BRUNET, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Jean-Baptiste MARCHAND,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Philippe DELAUNAY pouvoir à M. Francis DAVOUST, M. Stéphane CHERRIER pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE pouvoir à Mme Anita LE MERRER,

Absents excusés : Mmes Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Isabel COUDRAY, Caroline CHOPIN.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande exceptionnelle du Tennis Club du Neubourg pour le tournoi international de tennis qui se déroulera en septembre ;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une implication technique et financière de la part de la commune ;

CONSIDÉRANT que l'entrée sera gratuite pour les spectateurs et l'accueil des scolaires ;

CONSIDÉRANT la couverture médiatique et le rayonnement du tournoi au niveau international ;

CONSIDÉRANT que la contribution du Département de l'Eure de 10 000 € à 5 000 € ;

Madame l'Adjointe au Sport propose de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- ✓ DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € au Club de Tennis du Neubourg pour soutenir l'organisation du 1er Tournoi International du Tennis Féminin ;
- ✓ DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au chapitre 65 ;
- ✓ AUTORISE Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à LE NEUBOURG, le 23 juin 2025.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN